

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2020-21

O b j e t : Marché des producteurs

Le Maire de la commune d'UCCIANI,

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L2213,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R44, R53, R225,

Considérant la demande du 07 juillet 2020, de Monsieur Pierre BELLINI, Président de l'Association « MARCATI PAISANI » d'organiser « Le Marché des producteurs » le mardi 14 juillet 2020, de 9h00 à 13h00, sur la Place de l'église, 20133 UCCIANI.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes mesures en vue d'assurer la tranquillité et la sécurité publique.

Considérant la crise sanitaire que nous traversons et afin d'assurer la protection des personnes, qui est au premier rang de nos priorités et notamment les plus fragiles.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Pierre BELLINI, Président de l'Association « MARCATI PAISANI » est autorisé à organiser le Mardi 14 juillet 2020, le Marché des Producteurs de 09h00 à 13h00 sur la Place de l'église, 20133 UCCIANI.

ARTICLE 2 : Le port du masque est recommandé pour les personnes vulnérables.

ARTICLE 3 : Les organisateurs devront mettre en place la matérialisation d'une signalétique concernant :

- une circulation à sens unique
- une distanciation physique d'au moins 1 mètre par un marquage au sol
- une distanciation d'au moins 1m50 entre les stands des producteurs
- l'équipement de chaque stand de gel hydroalcoolique
- une information de la clientèle visant à s'abstenir de manipuler les produits exposés
- la présence d'un point d'eau équipé de gel hydroalcoolique mis à la disposition du public.

ARTICLE 4 : Après la manifestation, il est impératif que la place de l'Eglise soit remise en état de propreté.

ARTICLE 5 : Le Maire d'UCCIANI , le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de PERI et Monsieur Pierre BELLINI, Président de l'Association « MARCATI PAISANI » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire leur sera adressé.

Fait à Ucciani, le 08 juillet 2020.

Le maire, Jean-Luc GIOCANTI.

